Trente-et-unième Année. — N° 349 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 15 DÉCEMBRE 1886

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. - Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 14 DÉCEMBRE 1886

## Où s'arrête le respect dû aux lois

Dans sa dernière circulaire sur la nouvelle loi scolaire, M. Goblet devenu, depuis deux jours, le chef de ce ministère qui prendra dans l'histoire le nom de « petit Cabinet » s'exprimait ainsi :

« La loi devenue définitive s'impose au respect de tous les citoyens. Toute manifestation hostile, qui tendrait à en entraver l'application, serait désormais sans excuse comme sans résultat. »

Je m'étonne toujours d'entendre les révolutionnaires de 1870 nous parler du respect de la loi !

Si la loi s'impose au respect de tous, pourquoi les hommes du 4 septembre ont-ils renversé l'Empire ?

L'Empire, ce me semble, reposait aussi sur une loi.

Pourquoi ont-ils suspendu l'inamovibilité des juges ?

N'était-elle pas garantie par une loi ?

Mais, disent-ils, on peut changer les lois, quand elles sont reconnues mauvaises ou défectueuses.

A la bonne heure !

Mais, pour montrer qu'une loi laisse à désirer, il faut en signaler les imperfections, il faut en dire du mal. Est-ce bien « respectueux » ?

La vérité, c'est qu'il y a aujourd'hui, en France, deux sortes de lois : celles que peuvent encore invoquer les catholiques, les conservateurs ou les citoyens simplement libéraux et indépendants ; celles qu'on invoque ou qu'on édicte contre eux.

Les unes, les agents du pouvoir s'en affranchissent chaque jour davantage et les ministres les dénaturent et les faussent à coups de circulaires : les autres, on prétend les imposer au respect de tous.

En matière scolaire, notamment, les francs-maçons au pouvoir s'efforcent de donner à leur tyrannie un caractère légal; nous refuserons toujours de lui reconnaître un caractère légitime.

Que penserait-on d'un bureau de bienfaisance distribuant du pain empoisonné à ses pauvres, et leur interdisant d'ouvrir la bouche pour se plaindre.

C'est exactement ce que fait ce ministre, quand il veut nous imposer le respect de sa loi repoussante.

Le parti gouvernemental prétend nourrir l'âme de la France de doctrines qui répugnent à beaucoup, et il ne veut pas que nous le lui disions.

Et, pourtant, le silence ne se fera pas.

L'opinion prise en masse n'a pas encore pu saisir tout ce qu'il y a de funeste dans nos lois sur l'enseignement; elle comprendra mieux les effets.

L'expérience et certains de vos instituteurs montreront aux familles ce que valent ces lois pour l'éducation des enfants du peuple.

ALFRED REBOUX.

## NOUVELLES DU JOUR

### L'état sanitaire à Buenos-Ayres

Un correspondant particulier nous écrit de La Plata :

« Quelques cas de cholérines ou d'affections cholériformes ont été constatés dans le faubourg *maritime* de Buenos-Ayres, connu sous le nom de « La Boca.»

» Chaque année les mêmes accidents se produisent et ils seraient passés inaperçus sans un incident burlesque que la peur a rendu lugubre.

» L'équipage entier d'un petit navire suédois étant tombé malade, la panique se déclara : l'autorité prit des mesures énergiques, des télégrammes alarmant circulèrent jusqu'à Rio-de-Janeiro et le lendemain les navires de provenance argentine étaient mis en quarantaine à Monte-Video et dans les ports brésiliens.

» L'annonce de ces mesures de rigueur produisit un grand effet chez nous. Il semblait que ceux du dehors dussent être mieux renseignés que nous sur notre état sanitaire. L'alarme devint générale.

» Cependant, on découvrit que les malades du navire infesté avaient souffert d'une indigestion. Ils étaient tous en voie de guérison, mais l'élan était donné et bientôt on vit des choleriques partout.

» A Rosario, la junte sanitaire constata officiellement un cas de choléra qui fut démenti depuis. Le port fut fermé et des mesures analogues furent prises sur tout le littoral.

Cependant, on cherchait partout, sans la trouver une preuve de l'épidémie. Les médecins distingués s'accordent pour déclarer que l'état sanitaire n'a jamais été meilleur, et la population commence à se rassurer.

« Ce n'est pas la première fois que Buenos-Ayres prend feu sur des apparences, et surtout sur des déclarations imprudentes faites par des docteurs en quête de notoriété. Il est juste également d'accuser la spéculation, qui a exploité impitoyablement la panique.

» L'annonce de l'apparition du choléra, habilement exploitée a fait monter l'or de 15 0/0. »

### L'Italie et les traités de commerce

Rome, 13 décembre. — M. de Robilant a délaré officiellement hier au député Tegas, que les traités de commerce allaient être dénoncés à l'Autriche et à la France.

### Le mouvement commercial en Angleterre

Londres, 13 décembre. — Le mouvement commercial du mois de novembre accuse un progrès sensible sur la période correspondante de l'année dernière. Les exportations ont augmenté de 6 1/4 0/0, et les importations de 11 0/0. Ces dernières ont porté surtout sur les matières premières, comme le coton et la laine.

En articles exportés, on signale une reprise sur les fils et les tissus, ainsi que sur les métaux et les machines.

### La Russie et le canal de Suez

Saint-Pétersbourg, 13 décembre. — Le bruit court, dans les cercles financiers de la ville, que la Turquie aurait cédé à la Russie ses actions du canal de Suez, en diminution de ce qui lui restè à payer de l'indemnité de guerre.

### Projet militaire

Un projet du général Boulanger réorganise les places fortes de la frontière du Sud-Est.

Les places de Nice, Toulon, Tournoux (Basses-Alpes) et Calvi auront un état-major et un gouverneur militaire.

Les vallées de l'Ubaye sont rattachées à la place de Briançon.

### Le service téléphonique entre Paris et Bruxelles

Paris, 13 décembre. — Le service téléphonique entre Paris et Bruxelles sera inauguré dans les premiers jours de l'année prochaine.

Un double développement de fils de bronze sera tendu sur une distance de 310 kilomètres qui sépare Bruxelles de Paris. Chaque fil pèsera par kilomètre 63 kilogrammes. Ces fils seront attachés aux poteaux télégraphiques existants.

Quand la ligne sera établie, il n'y aura d'abord de communications qu'entre la logette téléphonique de la Bourse de Bruxelles et celle de la Bourse de Paris. C'est là seulement qu'on pourra communiquer par téléphone, au prix de 3 francs par cinq minutes, appel compris.

### Le projet de loi militaire

Paris, 13 décembre. — Par 16 voix contre 7, la commission de l'armée de la Chambre a décidé de distraire du projet de loi organique militaire les articles relatifs au recrutement — service de trois ans — et aux sous-officiers, rengagements, primes, etc., pour en faire un projet de loi spécial.

Ce projet sera incessamment soumis à la Chambre.

### L'attentat contre l'Empereur Guillaume

Berlin, 13 décembre. L'individu qui a été arrêté hier pour avoir brisé une fenêtre du Palais impérial, est un ouvrier serrurier, âgé de 31 ans et nommé Bœnnicke.

Il est originaire de Salzfurth, cercle de Bitterfeld, et a eu son dernier domicile à Magdebourg.

Tombé au dernier degré de la misère, se trouvant sans travail et sans feu ni lieu, Bœnnike est venu à Berlin dans l'intention d'attirer l'attention sur lui en commettant un attentat au palais impérial.

L'empereur se trouvait dans une chambre voisine au moment où la vitre a été brisée ; il s'est aussitôt approché de la fenêtre et la foule l'a acclamé avec enthousiasme.

### Les funérailles de M. Minghetti

Rome, 13 décembre. — Les funérailles de M. Minghetti ont été très imposantes.

Le roi était représenté par le duc d'Aoste, qui tenait un des cordons du poêle ; les autres cordons étaient tenus par l'ambassadeur d'Allemagne comme doyen du corps diplomatique, par les présidents du Sénat et de la Chambre, par M. de Robilant, etc.

Toute la garnison était sous les armes.

Le clergé séculier et régulier précédait le char funèbre attelé de six chevaux.

Sur tout le parcours la foule était immense; les fenêtres avaient des drapeaux en berne et beaucoup de boutiques étaient fermées.

Les chevaliers de l'Annonciade, les ministres, la maison du roi et de la reine, tous les sénateurs et députés, ainsi que les grands corps de l'Etat et les corps savants, toutes les autorités locales, suivaient le char funèbre.

L'absoute a été donnée à l'église Sainte-Marie-des-Anges.

## LE NOUVEAU MINISTÈRE

On nous écrit de Paris :

« C'est l'ex-président du conseil qui a indiqué à son successeur les diplomates auxquels il pouvait s'adresser pour le portefeuille des affaires étrangères.

» En ce moment, c'est M. Decrais, notre ambassadeur à Vienne, qui est sur le tapis; comme il a décidément refusé, on parle, aujourd'hui, de M. Louis Legrand (de Valenciennes).

Mais celui-ci consentira-t-il plus que ses collègues, à n'être que le prête-nom de M. de Freycinet, qui semble devoir continuer de diriger dans la coulisse son ancien ministère ? C'est peu probable.

» Quant à M. de Freycinet, qui profiterait de ce déplacement des responsabilités, son rôle en cette affaire serait trop indigne d'un galant homme, pour qu'on puisse supposer qu'il s'y prête un seul instant. Et, cependant, c'est ce qui se passe en ce moment, puisqu'en réalité, c'est l'ancien président du conseil qui se cache derrière M. Goblet.

» Notez que tout le monde le sait à la Chambre, au Sénat, aussi bien que dans les cercles diplomatiques. Aussi s'étonne-t-on généralement de ce jeu de dissimulation qui ne trompe personne. Que M. de Freycinet continue à diriger nos affaires extérieures, soit ! Cela vaut mieux que les Courcel, les Billot et les Decrais de l'avenir, mais alors, que l'ex-ministre des affaires étrangères reprenne ouvertement son ancien portefeuille. Puisqu'on refait tout bonnement en le détériorant quelque peu le ministère Freycinet, qu'on le fasse tout de bon, tout à fait, en lui laissant ce qu'il avait d'acceptable.

» Et l'on ajoute ceci qui ne manque pas de logique : Pour que des fonctionnaires de seconde catégorie, comme M. Billot, par exemple, refusent un portefeuille auquel ils n'auraient jamais eu la pensée de prétendre il faut bien qu'il y ait quelque chose. Il y a quelque chose, en effet, et quelqu'un. Il y a M. de Freycinet. Il y a les affaires et les négociations que M. de Freycinet a commencées, et dont personne ne veut prendre la responsabilité, sachant que M. de Freycinet seul, en réalité, les dirigera. Que M. de Freycinet, franchement, la reprenne. Sans quoi, c'est à lui que reviendra, plus lourde encore et plus directe, la responsabilité de ce qui peut arriver.

» Aussi savez-vous ce qu'on imagine, dans le cas où M. L. Legrand viendrait également à refuser ? Recourir à M. Herbette, notre ambassadeur à Berlin. Avec celui-là, du moins, on saura à quoi s'en tenir; car la part des responsabilités ne donnera lieu à aucune équivoque. Oui ! Mais il y a la cour d'Allemagne à laquelle on tient à ne pas être désagréable et qui se montrerait certainement froissée de voir un ambassadeur agréé par elle, après de longues et délicates négociations, déplacé tout à coup, par suite du bouleversement gouvernemental en France, bouleversement prévu depuis déjà plusieurs semaines par tous les cabinets de l'Europe.»

***

(*D'un autre correspondant*)

Paris, 13 déc. — Il paraitrait que M. Decrais, ambassadeur à Vienne, serait revenu sur sa décision de refuser le portefeuille des affaires étrangères.

Ce résultat serait dû à l'instance de plusieurs membres du Parlement qui, sur la prière de M. Goblet, ont télégraphié à M. Decrais, lui conseillant d'accepter.

Paris, 13 décembre. — Le nouveau cabinet vient de débuter par une reculade. Au lieu de trois douzièmes provisoires, il n'a osé en demander que deux.

Cette détermination a produit, à la Chambre, une très mauvaise impression. On est d'avis que M. Goblet eût mieux fait de mettre à profit la détente dont vous parliez avant-hier et de faire croire, par le vote des trois douzièmes qui très probablement lui aurait été favorable, qu'il avait une majorité.

On prête à plusieurs membres de la droite l'intention de demander que la Chambre, immédiatement après le vote des douzièmes provisoires, commence la discussion de la loi sur les céréales.

Cette motion trouvera dans les centres d'assez nombreux partisans.

Il est, néanmoins, très douteux qu'elle soit adoptée.

Paris, 13 décembre. — Tous les groupes républicains de la Chambre s'étaient réunis aujourd'hui pour examiner la question des douzièmes provisoires.

L'union des gauches, après une vive discussion, a décidé de les voter tels que les demandera le gouvernement.

M. Steeg président, a déclaré que le programme du gouvernement étant à peu de choses près et jusqu'à plus ample informé celui du groupe, il y avait lieu de voter les deux douzièmes demandés.

M. Delons-Montaud a combattu cette manière de voir. Suivant lui, il faudrait savoir qui va être ministre des affaires étrangères, et quelle orientation sera donnée à notre politique extérieure.

« Si par exemple, a-t-il ajouté, on choisissait M. Bourrée, il nous serait impossible d'accorder notre confiance au cabinet. M. Bourée était l'adversaire acharné de la politique coloniale.»

M. Ferry ayant dit qu'il avait l'assurance formelle que M. Bourrée ne serait pas nommé on s'est prononcé pour l'adoption des deux douzièmes provisoires.

La gauche radicale a pris une décision semblable.

A l'extrême-gauche, on a purement et simplement agité la question suivante :

Faut-il ou non renverser le cabinet ?

MM. Maret et Crémieux ont soutenu l'affirmative.

« Nous sommes, a dit M. Crémieux, en face » d'un cabinet de dissolution. Il faut le renverser » avant qu'il ait le temps de naître.

MM Laguerre et Millerand ont été d'avis qu'il fallait lui accorder quelques jours de crédit et de répit.

C'est cet avis qui a prévalu et on a décidé de voter les douzièmes demandés.

Demain la droite se réunira à son tour pour arrêter la conduite à tenir sur cette question.

Paris, 3 décembre. — Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante : « Je désire que tous les fonctionnaires restent en ce moment à leur poste. Veuillez donc, je vous prie, n'autoriser jusqu'à nouvel ordre et sauf pour des cas exceptionnellement urgents, l'absence d'aucun de vos collaborateurs, et ne pas quitter vous-même votre poste sans en avoir demandé et obtenu l'autorisation. »

Les couloirs de la Chambre vont être moins encombrés.

Paris, 13 décembre. *L'Officiel* de demain publiera un décret nommant ministre des affaires étrangères, M. Flourens, président de la section de législation, de la justice et des affaires étrangères au conseil d'Etat, et président du comité consultatif des protectorats.

Le cabinet Goblet semble réellement chercher tous les moyens de se rendre absolument ridicule. Avec la reculade d'aujourd'hui sur les douzièmes provisoires, on peut dire que son début est aussi grotesque que possible.

Cette nomination a produit une stupéfaction profonde bien qu'avec MM. Goblet et Consorts, il faille s'attendre à tout.

## La question douanière aux Etats-Unis

L'industrie textile française, et Roubaix-Tourcoing en particulier, ont le plus grand intérêt à suivre de près les discussions auxquelles donne lieu, aux Etats-Unis, la question douanière. La solution qui interviendra peut exercer une grande influence sur le mouvement de nos exportations de tissus. Voici ce qu'un correspondant particulier nous écrit de New-York, à la date du 4 décembre :

La question douanière continue à être l'objet des discussions, dans la presse comme au salon et dans les meetings. Si les économistes sentent le danger d'une thésaurisation stérile dans les coffres de l'Etat, de travaux publics exécutés sans but bien déterminé et qui auraient tout le caractère d'un gaspillage officiel, l'industrie combat avec véhémence toute réduction de tarifs qui faciliterait la concurrence étrangère et ôterait le travail à des centaines de mille d'ouvriers.

A l'occasion de l'élection présidentielle, en 1884, les programmes électoraux des deux grands partis en présence, reconnaissaient la nécessité d'une réforme du régime douanier.

Les démocrates promettaient de reviser ce tarif en ménageant tous les intérêts légitimes et en s'inspirant des besoins d'un gouvernement économe.

Du côté des républicains, on s'engageait à faire disparaître les irrégularités des taxes d'entrée, de façon à donner satisfaction à ceux qui les acquittent, sans pourtant que le travail des ouvriers et les grands intérêts de la production indigène fussent atteints.

Au fond, le programme était le même et ne s'obligeait à rien de formel. On savait, de part et d'autre, que l'opinion était résolument protectionniste et qu'il serait très difficile de faire un pas dans la voie des réductions.

Aussitôt après la réunion du congrès, en décembre 1885, un député, M. Morrison, connu par ses opinions libres-échangistes, autant du moins qu'on peut être libre-échangiste aux Etats Unis, élabora un projet de loi qui, après avoir passé par le travail de la commission, arriva en débat au mois d'avril dernier.

Le projet Morrison, bien modeste, même dans sa première teneur, proposait de déclarer l'entrée en franchise des matières premières, du sucre, et de diminuer les droits sur les fers bruts ou ouvragés, la verrerie et la céramique.

La convention élimina les trois dernières catégories, influencée qu'elle fut par les protestations des Etats de l'Union produisant les mêmes articles. Ainsi amendé, le projet fut rejeté le 17 juin par 157 voix contre 140.

Ce vote fut considéré comme le glas funèbre de toute réforme douanière.

De nouvelles élections législatives ont eu lieu le 2 novembre dernier. Leur résultat le plus clair est la diminution de la majorité républicaine. Mais il serait bien difficile de dire si les partisans d'une réforme douanière ont gagné ou perdu des adhérents. Un des chefs les plus autorisés du mouvement, M. Morrison, est resté sur le carreau.

En principe, les démocrates sont favorables et les républicains, hostiles à la réforme. Mais le vote du 17 juin a été panaché de républicains et de démocrates, bien que ceux-ci, en majorité, se soient montrés fidèles à la première opinion exprimée.

Une décision s'impose cependant. La dette sera bientôt remboursée, et l'Etat ne peut continuer à encaisser les mêmes sommes, sous peine de les immobiliser dans une complète improductivité et de provoquer dans le pays une crise monétaire et économique.

Si l'on pouvait se dédommager sur les recettes intérieures, il n'y aurait que demi-mal; mais ces recettes sont peu de choses relativement, et d'ailleurs frappent des produits dans un but moins fiscal qu'humanitaire. Le tabac, les spiritueux, les banknotes, la margarine, sont seuls imposés et à des titres divers.

Il n'est pas probable que le congrès actuel, qui en est à sa dernière session, prenne une résolution *in extremis*. Il est d'ailleurs lié, en quelque sorte, par le vote émis au 17 juin.

Ce sera au nouveau congrès, qui se réunira le 4 mars prochain, à se prononcer sur la question. Il ne peut que les matières premières, le sucre lui-même, les œuvres artistiques trouverons grâce cette fois devant les honorables du Capitole; mais ce sera tout le bout du monde. Les pays manufacturiers de l'autre côté de l'Atlantique auraient bien tort d'espérer autre chose.

## M. MINGHETTI, LA DROITE ITALIENNE ET LA PAPAUTÉ

Le *Moniteur de Rome* consacre à M. Minghetti, le chef de la droite libérale italienne qui vient de mourir, un article dont voici la dernière partie :

La responsabilité historique de ce parti s'accroît avec la question romaine. On assure que M. Minghetti n'a pas approuvé la venue à Rome. Mais il y est venu. Son école a joué le rôle le plus perfide dans cette épisode dramatique. Sous prétexte de s'incliner devant l'irrévocable, elle a suivi la Révolution triomphante, elle a jeté sur son œuvre le manteau de pourpre de sa prétendue modération, le simulacre de son respect. Prisonnière du radicalisme, elle a accompli les destructions sous le couvert du modérantisme. C'est ainsi que M. Minghetti et ses collègues sont peut-être parvenus à faire illusion sur la gravité de Rome capitale.

Ne se déclaraient-ils pas les amants passionnés d'une conciliation, quand un Pape pacifique serait monté sur le trône ? Léon XIII venu, ils ont spolié la Propagande et mis en scène l'anti-cléricalisme. Ils ont jeté leurs masques devant la parole, éblouissante de précision, de Léon XIII. Le Pontife les a démasqués. Ils ne lui ont pas pardonné. Irrité, déçu dans ses calculs machiavéliques, M. Bonghi a enfin appelé la Papauté, *le cancer de l'Italie*. Modérés par tempérament, prudents par faiblesse, violents dans leurs doctrines, ils ont combattu le plus aigrement la politique réparatrice du Pape actuel.

Ils sont à la fois les Pilsfe et les Caïphe de la Papauté. Eux qui connaissaient les gloires de la Papauté, qui savaient la vertu morale de l'Eglise et son influence salutaire sur les peuples, eux qui, à certains moments, ont salué dans le Saint-Siége l'inspirateur des grandes choses en Italie, ils ont mis cette institution dans les fers.

Ils ont arrêté l'œuvre des réparations, ils ont empêché le bien quand ils n'ont pas fait le mal : terrible responsabilité devant Dieu et l'histoire ! M. Minghetti, il est vrai, a refusé de déshonorer sa verte et belle vieillesse dans la fameuse Donquichotterie de l'ante-cléricalisme. Il a décliné l'honneur de prendre part au congrès de Bologne. Respect à sa mémoire ! Paix à sa tombe ! Mais l'heure semble venue de lever un coin du voile qui recouvre toutes les faiblesses, toutes les hypocrisies et toutes les destructions de son école. Reconnaître le mal, c'est le principe de la guérison.

M. Minghetti n'a pas joué un rôle direct dans les questions de politique étrangère; mais son influence a été d'autant plus profonde qu'elle a été d'autant plus discrète et qu'elle

## BOURSE DE PARIS

du mardi 14 décembre

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

| Cours précéd. | VALEURS | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clôt. |
|---|---|---|---|---|
| | **Fonds d'Etat** | | | |
| 83 45 | 3 0/0 | 83 90 | 83 34 | 83 90 |
| 86 55 | 3 0/0 amortissable | 86 65 | 86 65 | 86 65 |
| 110 37 | 4 1/2 1883 | 110 40 | 110 40 | 110 45 |
| 83 65 | 3 0/0 nouveau | 83 75 | 83 75 | 83 75 |
| 102 35 | Italien 5 0/0 | 102 45 | 102 45 | 102 27 |
| 67 41/42 | Extérieure 4 0/0 | 68 5/16 | 68 7/32 | 68 1/2 |
| 85 13/16 | Hongrois 4 0/0 | 86 13/16 | | 85 7/8 |
| 358 75 | Egypte 6 0/0 | 364 | 359 75 | 364 |
| 15 15 | Turc 4 0/0 | 15 22 | 15 22 | 15 17 |
| 515 | Obligations du Trésor. | | | 515 |
| 99 1/4 | Russe 1870 5 0/0 | | | 99 1/4 |
| 535 | Bons de liquidation 5 0/0 | | | 535 |
| | **Sociétés de Crédit** | | | |
| 4300 | Banque de France | 4315 | 4312 | 4305 |
| 555 | Banque d'Escompte | | | 551 25 |
| 805 | B. Paris et d. Pays-Bas | 806 25 | 806 25 | 807 50 |
| 477 50 | Banque Parisienne | | | 480 |
| 1441 25 | Crédit Foncier | 1445 | 1447 | 1442 50 |
| | Crédit Mobilier | | 340 | |
| 598 75 | Crédit Lyonnais | 598 75 | 598 75 | 597 50 |
| 476 25 | Société générale | | 475 | 475 |
| 515 | Banq. J. R. P. Pays-Aut. | | 516 25 | 515 |
| 535 | Banque Ottomane | 537 50 | 537 50 | 535 |
| | Créd. Mobilier Espagn. | | 160 | |
| | **Chem. de f. Franc.** | | | |
| 1608 75 | Nord (act.) | | 1612 | 1611 25 |
| 1260 | Paris-Lyon-Médit | 1256 25 | 1255 | 1257 50 |
| 803 75 | Est | | 803 75 | 802 50 |
| 877 50 | Ouest | | 877 50 | 873 75 |
| 1335 | Orléans | | | 1330 |
| | Midi | | | |
| | **Chem. de f. Etrang.** | | | |
| 515 | Autrichiens | 517 50 | 512 | 520 |
| 226 25 | Lombards | 225 | 225 | 226 25 |
| 338 75 | Saragosse | 338 75 | 338 75 | 336 25 |
| | **Sociétés diverses** | | | |
| 2111 25 | Suez | 2110 | 2112 | 2111 25 |
| | Gaz Parisien | | | 1470 |
| 700 | Voitures | | | 697 50 |
| 1225 | Omnibus | | 287 50 | 1217 50 |
| 287 50 | Rio-Tinto | | | 286 25 |
| 419 | Panama | 420 | | 420 |
| | **Obligat. Foncières** | | | |
| 519 | Foncières 500 4 0/0 | | | 520 |
| 104 | » 10ª 4 0/0 | | | 103 50 |
| 500 | » 500 f. 3 0/0 | | | 500 |
| 517 | » 4 0/0 1863 | | | 517 |
| 462 50 | » communn. 3ª | | | 462 |
| 382 | » 1877 3 0/0 | | | 382 50 |
| 476 | » com. 1879 3 0/0 | | | 475 |
| 479 25 | » 1879 3 0/0 | | | 477 50 |
| | **Obl. de Ch. de f. Fr.** | | | |
| 400 | Nord | | 425 | 401 25 |
| 393 | Paris-Lyon-Médit. 3 0/0 | | | 392 |
| 388 | Est 3 0/0 | | 389 | 389 |
| 397 50 | Ouest 3 0/0 | | | 398 |
| 397 | Orléans | | 397 | 396 |
| 396 50 | Midi 3 0/0 | | | 397 |
| | Nord-Est | | | |
| 631 25 | Bône-Guelma | | | 631 25 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Obligat. des Villes** | | | |
| 525 | Paris 1855-1860 | | | 525 50 |
| 526 | — 1865 | | | 524 50 |
| 412 | — 1869 | | | 413 |
| 401 | — 1871 | | | 401 |
| 515 75 | — 1875 | | | 515 25 |
| 516 | — 1876 | | | 517 |
| 301 50 | Marseille | | | 302 |
| 102 | Bordeaux | | | 102 75 |
| 96 50 | Lyon | | | 96 50 |
| 111 | Lille | | | 116 50 |
| 49 | Roubaix-Tourcoing | | | 49 |
| | **Obligations div.** | | | |
| 283 | Départem. de la Seine. | | | 283 |
| | Gaz de Paris | | | |
| | Suez | | | |
| 411 50 | Ob. fonc. Russie (4e, 5e) | | | 418 |

## BOURSE DE LILLE

du mardi 14 décembre

(*Par fil téléphonique spécial*)

| VALEURS | Compt. | Cours précéd. |
|---|---|---|
| Lille 1860, remboursable à 100 fr. | | 106 25 |
| Lille 1863, remboursable à 100 fr. | | 108 |
| Lille 1868, remboursable à 500 fr. | | 513 50 |
| Lille 1877, remboursable à 500 fr. | | 508 |
| Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés | | 408 50 |
| Armentières | | 482 50 |
| Armentières 1879 | | 1012 |
| Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans | | 47 |
| Tourcoing 1878 | | 492 50 |
| Amiens, remboursable à 100 fr. | | 112 50 |
| Département du Nord | | 505 |
| Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie) | | 660 |
| — » » act. nouv.) | | 530 |
| C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie) | | 517 50 |
| Caisse d'Escc. E. Thomassin et Cie, act. anc. | | 170 |
| — — (act. n.), 250 fr. p. | | 250 |
| Caisse Platel et Cie | | 410 |
| Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés | | 475 |
| Comptoir comm. Devilder et Cie (act.), 500 fr. | | 1030 |
| Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p. | | 515 |
| Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p. | | 1820 |
| Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p. | | 625 |
| Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p. | | 370 |
| Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr. | | 500 |
| Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p. | | 500 |
| Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p. | | 540 |
| Soc. St-Sauv.-Arras (anc. Grassin), 500, t. p. | | 160 |
| Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.) | | 25 |
| Caisse comm. de Béthune (A. Turbiez et Cie) | | 500 |
| Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p. | | 420 |
| Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p. | | 2062 |
| Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p. | | 506 |
| Biache-Saint-Vaast | | 3155 |
| Denain et Anzin | | 230 |
| Obligations Nord | | 400 |
| Fives-Lille, remboursables à 450 fr. | | 467 |
| Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300) | | 255 |
| Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr. | | 430 |

### CHARBONNAGES

| ACTIONS | | Cours complets |
|---|---|---|
| Aniche (Nord) le 12e | | 7025 |
| Anzin 100e de denier | | 1975 |
| Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.) | | 1325 |
| Bruay (Pas-de-Calais) | | 8325 |
| Bully-Grenay le 6e | 1365 | 1365 |
| Carvin | | 1155 |
| Courcelles-lez-Lens | | 150 |
| Courrières | | 23900 |
| Campagnac | | 500 |
| Douchy | 1730 | 1730 |
| Douaisienne (act. libérée 500 fr.) | 70 | 70 |
| Dourges | | 4350 |
| Escarpelle (Nord) | | 3110 |
| Epinac | | 775 |
| Ferfay (Société anonyme) | | 725 |
| Lens | | 18000 |
| Lieres (actions 500 fr libérées) | | 47 75 |
| Liévin | | 2560 |
| Lys supérieure | | |
| Meurchin | | 1750 |
| Marles 30 0/0 part d'ingénieur | | 19000 |
| Rety, Fergues, Hardinghem | | 100 |
| Sincey-le-Rouvray | | 35 |
| Thivencelles, Fresnes-Midi | | 63 75 |
| Vicoigne et Nœux | | 15155 |
| **OBLIGATIONS** | | |
| Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t. p. | | 1305 |
| — de Blanzy (1736, remb. à 500 fr.) t. p. | | |
| — Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p. | | 520 25 |
| — Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p. | 382 | 382 |
| — Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450 | | 500 |
| — Rety 1876, remb. à 500, tout payé | | 100 |

## COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

*du 14 Décembre 1886*

| Cours précédent | VALEURS | Cours du jour |
|---|---|---|
| 83 72 1/2 | 3 0/0 | 83 77 1/2 |
| 83 55 | 3 0/0 nouveau | 83 55 |
| 86 45 | 3 0/0 amortissable | 86 47 1/2 |
| 104 75 | 4 1/2 0/0 | 104 25 |
| 110 25 | 4 1/2 0/0 1883 | 110 20 |

## BOURSE DE BRUXELLES

*du 13 Décembre 1886*

Emprunt 4 0/0 à 102 05 — Emprunt 1880 4 0/0 à 102 .. — Emprunt 1872 3 0/0 à 94 50 — Emprunt 2 1/2 0/0 à 82 .. — Obligations Bruxelles 1872 à 110 .. — Obligations Bruxelles 1874 à 105 50 — Obligations Bruxelles 1879 à 109 .. — Obligations Anvers 1874 à 105 50 — Obligations Gand 1883 à 102 25.

## DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

### Le nouveau ministre des affaires étrangères

Paris, 14 décembre. — M. Goblet a proposé, à ses collègues, pour le portefeuille des affaires étrangères, en même temps que M. Flourens, M. Francis Charmes, qui n'a obtenu que 4 voix.

La nomination de M. Flourens cause un étonnement encore plus grand dans le monde parlementaire que dans le monde politique.

On y voit une nouvelle preuve que le cabinet n'est pas viable.

### Les douzièmes provisoires

Paris 14 décembre. — Le projet sur les douzièmes provisoires, qui sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, est basé, sauf quelques modifications sur la decision de la commission du budget.

Paris, 14 décembre. — C'est M. Clémenceau qui prendra la parole pour faire une déclaration, au nom de l'extrême-gauche, au sujet du vote des douzièmes provisoires.

La droite du Senat s'est réunie sous la présidence de M. de Kerdrel.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. de Ravignan, Oscar de Vallée, Blavier, etc., elle a décidé de ne pas s'opposer au vote des douzièmes provisoires, mais elle a chargé M. Blavier de demander a M. Flourens, le nouveau ministre des affaires étrangères, la dénonciation du traité franco-Italien, et à M. Develle le vote immédiat de la loi sur les céréales.

Si elle n'obtient pas satisfaction, il est probable qu'elle ne votera pas les douzièmes.

Paris, 14 décembre. — Au Sénat, les bureaux des trois groupes de la majorité se sont réunis en assemblée plénière. La discussion s'est engagée sur le vote des douzièmes provisoires.

On a décidé que le Senat devait se ménager le temps d'examiner la question conformément à son rôle constitutionnel.

Quant à la question de l'éventualité d'une dissolution, il a été reconnu que le Sénat avait le ferme espoir de ne pas la voir se poser.

### Le droit sur l'alcool étranger

Paris, 14 décembre. — M. Marty a déposé, à la Chambre, un rapport favorable à la proposition de M. Viger relative aux droits sur l'alcool étranger.

### La loi sur les sucres

Paris, 14 décembre. — MM. Peytral, Wilson et Fernand Faure ont déposé un amendement tendant à délimiter la perte qu'a subie le Trésor par suite de l'application de la loi sur les sucres.

### La commission des douanes

Paris, 14 décembre. — La commission des douanes a décidé que, dans l'intérêt de l'agriculture, il était préférable de ne pas diviser la discussion des projets sur le maïs, les céréales, le bétail, et que, le temps nécessaire faisant défaut, il y avait lieu, dans la situation actuelle, d'accepter, après accord avec le gouvernement, le renvoi de la discussion immédiatement après celle du budget.

### La nouvelle organisation des places fortes

Paris, 14 décembre. — M. Roulanger a définitivement arrêté l'organisation nouvelle des places fortes.

Chaque place disposera désormais d'un état-major complet, dont l'importance variera d'après le nombre des troupes de garnison.

Les gouverneurs ayant le grade d'officier général, réuniront le commandement du territoire d'une ou de deux subdivisions à leurs fonctions spéciales.

Les grandes places de Tours et de Verdun auront pour gouverneurs des généraux de division secondés chacun par un général de brigade, commandant les troupes. Les généraux de brigade commandant le génie de plusieurs régions de corps d'armée vont être employés à des commandements de places fortes qui sont comme Reims et Briançon, d'une importance considérable.

L'organisation nouvelle sera mise en vigueur le 1er janvier prochain.

### Les excitations de l'Angleterre

Londres, 14 décembre. — Le *Times* fait ressortir que les armements de la France justifient les armements de l'Allemagne et de l'Italie, Il accuse la politique française d'être un élément de trouble, et excite l'Allemagne et l'Italie contre la France.

### La question bulgare

Londres, 14 décembre. — Le *Standard* dit que la situation s'est considérablement amelioree à la suite des assurances pacifiques envoyées à l'empereur Guillaume par le czar à l'occasion de la fête de St-Georges.

La réponse de l'empereur Guillaume exprimant son vif désir de maintenir la paix a impressionné le czar qui est maintenant disposé à abandonner la candidature du prince de Mingrélie si les puissances s'accordent sur le choix d'un autre candidat que la Russie puisse accepter.

On croit que ce candidat serait le prince Ferdinand de Cobourg.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

*Séance du mardi 14 décembre*

Présidence de M. Floquet, président.

La séance est ouverte à 2 heures

La Chambre adopte les projets relatifs aux cantons de Bouchain et de Calais dont nous parlons plus loin, ainsi que celui amendé par le Sénat, ayant pour objet, les décorations distribuées à l'armée territoriale.

**M.